



HAL
open science

Licence Géographie et aménagement

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Géographie et aménagement. 2010, Université de Perpignan via Domitia - UPVD. hceres-02037004

HAL Id: hceres-02037004

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02037004>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Evaluation des diplômes Licences– Vague A

ACADÉMIE : MONTPELLIER

Établissement : Université Perpignan - Via Domitia

Demande n° S3110053679

Domaine : Sciences humaines et sociales

Mention : Géographie et aménagement

Présentation de la mention

La licence mention Géographie et aménagement existe à l'Université de Perpignan-Via Domitia (UPVD) depuis l'année universitaire 1993-1994. Elle succédait à une licence mention Aménagement créée en 1989-1990.

La mention Géographie et aménagement propose une formation généraliste en géographie au cours des deux premières années de licence, puis la possibilité de se spécialiser en L3 suivant trois parcours distincts : un parcours intitulé Géographie, à vocation généraliste ; un parcours intitulé Géographie et histoire préparant aux métiers de l'enseignement ; et un parcours intitulé Aménagement initiant aux métiers de l'aménagement.

Avis condensé

● Avis global :

La mention est une formation solide à la géographie et à ses différents courants, suffisamment généraliste pour permettre une gamme de débouchés variés. Les concepts, méthodes et outils fondamentaux de la discipline sont proposés en géographie physique, humaine et régionale. Une attention particulière est portée à l'ouverture sur d'autres disciplines, au premier rang desquelles la sociologie et l'histoire, permettant une ouverture et d'éventuelles réorientations. Le parcours aménagement en L3 est professionnalisant dans ses finalités et son contenu pédagogique. Cependant, le dossier est trop allusif sur les flux d'étudiants entre les trois parcours, et le contenu des parcours Géographie et Histoire et géographie mériterait d'être davantage différencié. En outre, plusieurs renseignements devraient être communiqués dans un souci de parfaire la lisibilité de la mention et d'offrir aux étudiants l'information la plus complète, en termes de modalités de contrôle des connaissances pour chaque unité d'enseignement (UE), des possibilités de passerelles et de suivis personnalisés, ainsi que de débouchés professionnels effectifs.

● Points forts :

- La formation est généraliste et cohérente dans le domaine de la géographie.
- Pluridisciplinarité en L1 et en L2.
- Dimension appliquée du parcours aménagement en L3.

● Points faibles :

- La distinction entre les parcours Géographie et Géographie et histoire ressort peu.
- Les compétences transversales restent trop peu prises en compte.
- Plusieurs informations précises, existant probablement par ailleurs, ne sont pas communiquées notamment sur les modalités de contrôle des connaissances, sur l'origine et le devenir des étudiants, et sur l'utilisation de l'évaluation des enseignements dans un processus d'amélioration de la mention.



- NOTATION GLOBALE (A+, A, B ou C) : B

- Recommandations pour l'établissement :

Il conviendrait de :

- Construire des indicateurs sur les flux entrants et sortants de la mention, et les affiner suivant les parcours.
- Améliorer l'information sur les débouchés professionnels effectifs et sur les poursuites d'études en master, ou licence professionnelle.
- Améliorer l'information sur les dispositifs d'aide à la réussite.
- Continuer et renforcer l'effort d'évaluation des enseignements par les étudiants, et prendre en compte les résultats dans le pilotage de la mention.
- Renforcer les liens avec les professionnels de l'aménagement pour ouvrir la mention à la formation continue.

Avis détaillé

1 ● Pilotage de la licence :

L'équipe pédagogique du département de géographie a mis en place une spécialisation progressive, permettant un effet d'entonnoir après acquisition des savoirs fondamentaux de la discipline. Des liens étroits existent avec les départements de sociologie et d'histoire impliqués dans la mention, mais aussi avec d'autres disciplines en-dehors de la faculté.

Des mesures positives ont été mises en place dans le cadre du plan licence (enseignant référent, tuteur pédagogique, cours supplémentaires proposés...), mais il n'y a pas de commission de perfectionnement.

La valorisation du diplôme passe par une information aux lycéens, menée d'une part par les actions des services centraux de l'UPVD, d'autre part par des actions spécifiques du département de géographie (-forum après-bac ; atelier, et accueil personnalisé des lycéens dans le département de géographie lors de la journée « lycéens » ; participation à la fête de la science). Des dispositifs de valorisation spécifiques pourraient être développés pour le parcours Aménagement et pour les débouchés de type professionnalisant (licence professionnelle géomatique par exemple).

2 ● Projet pédagogique :

Le projet pédagogique est solide et cohérent. La géographie est appréhendée dans ses différentes dimensions, et une ouverture pluridisciplinaire enrichit le cursus : elle facilite les réorientations des étudiants et s'inscrit donc dans l'aide à la réussite ; elle donne une culture générale intéressante au regard de la préparation aux concours de l'enseignement et de la fonction publique ; elle est une ouverture vers l'aménagement, qui est par définition pluridisciplinaire.

Les modalités de contrôle des connaissances devraient être renseignées pour chaque UE. De même, l'évaluation des enseignements par les étudiants mériterait d'être systématisée.

Il y a un léger déséquilibre dans la répartition entre cours magistraux et travaux dirigés en faveur des premiers, ce qui est contraire à l'arrêté de 2002 sur l'organisation des licences (cf. pour le L3 aménagement, 60 % des enseignements sont des cours magistraux). En revanche, notons l'intérêt de la forte participation des professionnels dans l'équipe formatrice de ce parcours Aménagement.

Concernant l'avenir des diplômés de L3, une majorité semble poursuivre les études en master. D'autres s'orientent vers les concours de l'enseignement et de la fonction publique territoriale (FPT). Le dossier est imprécis sur leurs parts respectives, de même que sur le nombre de ceux qui entrent directement dans la vie active après le L3 et sur les débouchés qui s'offrent à eux.



La mention de la fonction publique territoriale (FPT) parmi les débouchés, et notamment du concours d'ingénieur territorial, est surprenante dans la mesure où les centres de gestion de la FPT ont depuis 2008 durci les conditions d'accès au concours, avec pour effet une exclusion de fait des étudiants issus de l'université au profit des étudiants issus d'écoles d'ingénieur. Enfin, la fiche du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) est trop évasive (cf. le type d'emploi accessible : géographe).

3 • Dispositifs d'aide à la réussite :

Les nombreux enseignements mutualisés au sein de la faculté voire au sein de l'Université ont un effet positif en termes d'orientation active. Les compétences et les méthodes acquises (notamment la bibliographie, l'expression écrite et orale, le commentaire de documents) demeurent utilisables dans d'autres mentions. Des procédures particulières sont mises en place dans le département de géographie, dont un tutorat avec contrat pédagogique en L1. Il serait intéressant d'avoir des données précises sur les taux de réussite par parcours, et suivant l'origine des étudiants.

4 • Insertion professionnelle et poursuite d'études choisies :

La mention dans son ensemble et suivant les parcours semble en phase avec la demande sociale en termes de préparation aux concours de l'enseignement et d'ouverture vers les métiers de l'aménagement. Il serait intéressant de fournir des indicateurs précis sur la poursuite d'études, les secteurs choisis, l'origine des étudiants venant d'ailleurs, l'insertion professionnelle à n+1, n+2, n+3.

Il faudrait mettre à jour les informations relatives aux concours de la fonction publique territoriale, notamment le concours d'ingénieur territorial qui en 2009 ne peut plus être considéré comme un débouché possible pour les étudiants issus de l'université.